

# PRE-INSCRIPTION

## (date limite au 1<sup>er</sup> Juin 2023)

A retourner au Comité de la Loire de Volley-ball pour recevoir le dossier d'inscription.  
(Joindre un chèque de 30 € pour la pré-inscription)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

.....

CP/Commune : .....

Séjour N°1 du 3 au 7 Juillet 2023

Séjour N°2 du 10 au 13 Juillet 2023

Pension     ½ Pension

Nom et prénom du représentant légal :

.....

Téléphone : .....

Mail : .....

Date et Signature :



# CAMPS D'ÉTÉ 2023

❖ VOLLEY SUR SABLE

❖ PISCINE

❖ ACTIVITES DE PLEIN-AIR



# LA BAROLLIERE

## HEBERGEMENT & RESTAURATION & ACTIVITES

### Domaine de la Barollière

2250 Route de la Barollière 42740 St-Paul-en-Jarez

Coordonnées GPS

Longitude : 45.4726

Latitude : 4.5631

Cette vaste demeure est située au cœur d'un grand parc avec de nombreuses installations sportives: 3 terrains de Beach, une piscine...

Organisé depuis 7 ans sur ce site, le camp d'été trouve ici tous les ingrédients pour que les stagiaires passent de très bonnes vacances en alliant pratique du Volley et activités de plein-air



## Comité Loire Volley

26 rue de Bretagne

42400 St-Chamond

[www.cd42volley.fr](http://www.cd42volley.fr)

Secrétariat: pour toutes questions  
ou informations

☎ 09 71 37 30 66

[cd-volley-42@orange.fr](mailto:cd-volley-42@orange.fr)



**Séjour n°1 : pour les 2009 à 2011**  
du lundi 3 au vendredi 7 juillet

**Séjour n°2 : pour les 2009 à 2006**  
du lundi 10 au jeudi 13 Juillet

**350€ séjour n°1**

(30€ pré-inscription +  
solde de 320€)

**280€ séjour n°2**

(30€ pré-inscription  
+ solde de 250€)

**Accueil le 1er jour à 9h30**

# INSCRIPTION

• **Fiche de pré-inscription** à retourner avant le 1er Juin avec un chèque de **30 euros** à l'ordre du Comité de la Loire de Volley-ball.

• En retour, un **dossier d'inscription** avec toutes les informations pratiques (programme du séjour, règlement intérieur, équipements à prévoir, fiche sanitaire etc.) vous sera transmis. Il est à rendre complet avant la date limite d'inscription fixée **au 15 Juin 2023**.

**Attention 16 stagiaires maximum par séjour**

Le **règlement** doit être finalisé à la date de début du camp.

Les chèques vacances ANCV et les coupons sport sont admis.

# ACTIVITES

Les activités plein-air proposées sur place seront choisies en fonction des envies du groupe et de la météo. Elles seront encadrées par des moniteurs diplômés.



Règlement intérieur:

- Les cigarettes et l'alcool sont évidemment interdits sous peine d'exclusion, sans remboursement.
- Tout comportement présentant un manque de respect envers des stagiaires, des cadres ou d'autres personnes sera sanctionné par une exclusion du séjour.
- Par mesure de précaution, il est demandé aux stagiaires de ne pas apporter d'objets de valeur
- Les éducateurs veilleront à ce que les stagiaires mangent de manière équilibrée lors des repas